



[réussir] votre reconversion professionnelle

[aux côtés des salariés]

Au cours de leur vie professionnelle, les salariés sont de plus en plus amenés à changer de métier. L'acquisition de nouvelles compétences et la formation tout au long de la vie deviennent alors indispensables. Transitions Pro est à leurs côtés pour maximiser les chances de réussite de leur projet professionnel (parcours de formation, constitution des dossiers, financement)...

[Professionalisme]

Transitions Pro est constituée d'une équipe d'experts qui œuvre au quotidien pour permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences afin de concrétiser un nouveau projet professionnel. Comment ? À travers trois dispositifs, une certification

et plusieurs missions d'appui (identification des besoins en emplois et compétences dans la région, développement des partenariats avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, contrôle de la qualité des formations dispensées...).

Transitions Pro est aussi aux côtés des salariés pour faciliter leurs démarches (information autour des outils de la transition et reconversion professionnelle, constitution de leur dossier de demande de financement...).

[Transparence et équité]

Transitions Pro est un organisme paritaire, créé par les partenaires sociaux (représentants d'employeurs et de salariés) et financé par les contributions des entreprises. Pour les salariés, c'est une garantie d'équité dans l'analyse et le traitement des demandes de financement.

[Proximité et flexibilité]

Transitions Pro simplifie les démarches des salariés avec :

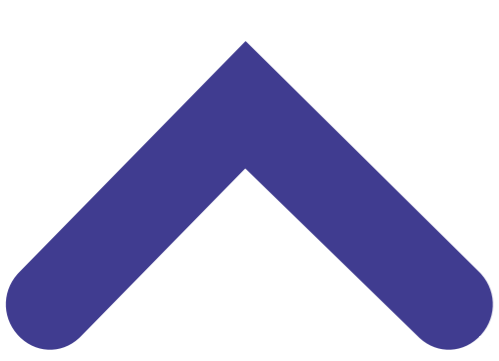
- un accueil au sein de ses trois espaces territoriaux de Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble ou lors de ses permanences en proximité sur le territoire régional

- des services à distance depuis leur espace personnel : réunions d'information, ateliers, rendez-vous individuels, dossiers dématérialisés...
- une plateforme téléphonique joignable chaque matin du lundi au jeudi

[à votre portée, des dispositifs pour votre reconversion et une certification]

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

Il vous permet de suivre, à votre initiative, une formation certifiante pendant ou en dehors de votre temps de travail, en vue de changer de métier ou de profession.



POUR QUI ?

Vous êtes salarié du secteur privé en CDI, CDD, intérimaire ou intermittent du spectacle.*

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous créez votre espace personnel sur www.transitionspro-ara.fr
- Vous complétez votre dossier de demande de financement en ligne rubrique « Dispositif PTP »
- Votre dossier est examiné par une commission qui décidera de la prise en charge ou non de votre demande

LES PLUS

- Faites appel à l'Ingénierie de Parcours de Formation et Financière (IPFF), un service non payant, pour vous permettre de personnaliser et d'optimiser votre parcours de formation. Vous maximisez ainsi les chances de réussite de votre projet !
- Participez à notre atelier en présentiel ou à distance « Bien monter mon dossier de demande de financement »

Le dispositif démissionnaire (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires)

Il vous offre la possibilité de démissionner soit pour préparer un projet de création ou reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation nécessaire à votre reconversion, et de percevoir l'allocation chômage.



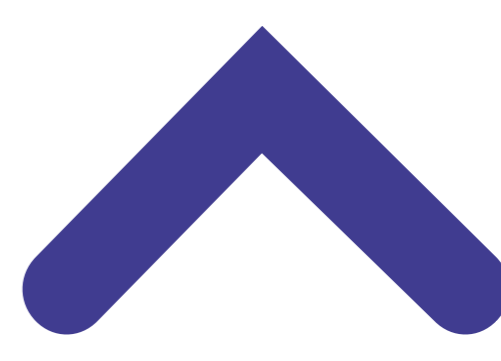
POUR QUI ?

Vous êtes salarié du secteur privé en CDI, et vous justifiez d'une activité professionnelle de 5 ans sans interruption chez un ou plusieurs employeurs, à la date de votre démission.*

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous prenez rendez-vous avec un Conseiller en Évolution Professionnelle qui vous accompagne dans l'élaboration de votre projet www.mon-service-cep.fr

- Vous adressez ensemble une demande à Transitions Pro qui étudie le caractère réel et sérieux de votre projet
- En cas d'avis favorable, vous vous inscrivez à Pôle Emploi qui procède à la validation de vos droits et au calcul de votre indemnisation et, étudie la prise en charge de cette formation



Le certificat CléA (socle de connaissances et compétences professionnelles)

Il vous permet d'obtenir une première certification qui atteste de connaissances et de compétences professionnelles clés, nécessaires à l'exercice de tout métier.



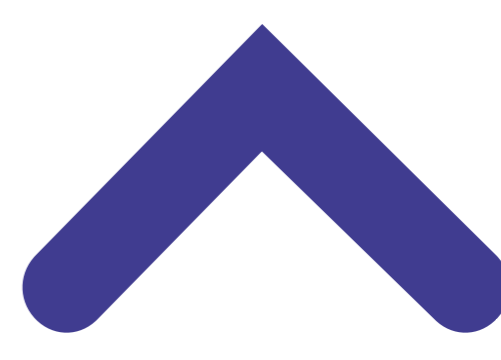
POUR QUI ?

Vous êtes peu ou pas qualifié mais vous possédez des connaissances de base et de l'expérience professionnelle.*

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous choisissez un organisme évaluateur
- L'organisme vérifie si vous maîtrisez les 7 domaines du socle de connaissances et de compétences

- professionnelles et vous accompagne, au besoin, dans le parcours de formation nécessaire
- Votre dossier est examiné par un jury qui décidera de la délivrance de la certification CléA



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Elle vous permet de transformer votre expérience professionnelle en diplôme.



POUR QUI ?

Vous êtes salarié du secteur privé, quel que soit votre contrat, et justifiez d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.*

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous choisissez un organisme pour vous accompagner
- Vous créez votre espace personnel sur www.transitionspro-ara.fr
- Vous complétez votre dossier de demande de financement de l'accompagnement en ligne rubrique « Dispositif VAE »

- Transitions Pro étudie votre dossier et prend en charge les coûts de votre démarche*

LE PLUS

Mobilisez une validation des Acquis de l'Expérience partielle dans le cadre de votre Projet de Transition Professionnelle. Vous renforcez ainsi les chances de concrétiser votre nouveau projet professionnel.

* voir conditions sur www.transitionspro-ara.fr

NOS 3 ESPACES TERRITORIAUX EN PROXIMITÉ

Transitions Pro
Lyon
Immeuble «Open 6»
158 avenue Thiers
69006 Lyon

Transitions Pro
Clermont-Ferrand
Pôle Gambetta
4 avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand

Transitions Pro
Grenoble
70 rue des Alliés
38100 Grenoble

